

MAIRIE DU PONTET
84130

19/TEC/206

ARRETE DU MAIRE

PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
AVENUE EDGAR DEGAS – RUE EDOUARD MANET- RUE BOTTICELLI-
AVENUE HENRI MATISSE- RUE PAUL SIGNAC

Le Maire de la commune du PONTET,

Vu la loi modifiée n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

Vu le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18, R411.25 à R 411.28, R417.4, R 417.9, R 417.10 et R 417.12,

Vu l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie – signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel modifié du 7 juin 1977,

Vu l'arrêté municipal en date du 20 août 2018, portant délégation de signature à Monsieur Jean Louis COSTA élu adjoint au Maire,

Vu l'arrêté municipal n°19/TEC/069 en date du 24 janvier 2019,

Vu la demande de prolongation présentée par Monsieur Olivier BAILLEST de l'entreprise GASNAULT BTP du 01 avril 2019,

Sur la proposition de Monsieur le directeur général des services de la mairie du PONTET.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 19/TEC/069 en date 24 janvier 2019 est prolongé jusqu'au 19 avril 2019.

ARTICLE 2 : Les autres articles de l'arrêté n°19/TEC/069 du 24 janvier 2019 restent inchangés.

ARTICLE 3 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le directeur général des services de la mairie du PONTET,
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie du PONTET,
- Monsieur le responsable du service de la police municipale de la commune du PONTET,
- Monsieur Olivier BAILLEST de l'entreprise GASNAULTP.

Le Maire,

qui certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire du présent acte

Pour le Maire et par délégation,
L'adjoint délégué

à la sécurité publique et à l'urbanisme



(Handwritten signature)
Jean-Louis COSTA

Notifié le 05/04/2019.

Publié le 05/04/2019.